



Ont-il le droit de nous faire payer la saletés des autres locatai

Par **maguy974**, le **22/11/2012 à 10:24**

je suis locataire d'un appartement au deuxièmes étages, depuis 2 ans et demi. depuis quelques mois nous avons pus remarquais la venu de nouveau locataires qui se trouve au première étage. des jeunes très poli, avec qui nous n'avons aucun soucis. il font du bruit et fumes beaucoup dans la cage d'escaliers mais sa ne nous dérange pas (appartement bien isolés).hier matin nous avons reçu un courrier de la part de notre agence qui nous ferrons payer (a tous les locataires) le déplacement du services de nettoyage, a cause des mégots de cigarettes qui traîne un peut partout au première étage. ont il le droit de nous faire payer la saletés des autres locataires?

Par **Lag0**, le **22/11/2012 à 14:05**

Bonjour,
Oui, le nettoyage des parties communes est une charge récupérable.

Par **maguy974**, le **22/11/2012 à 19:16**

c'est a dire comment dois- je procéder?